



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA DORDOGNE

Préfecture
Service de Coordination des Politiques
Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

24-2019-0116-003

CRÉATION DE SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS (SIS)

**Le Préfet de la Dordogne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code de l'Environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L. 556-2, L. 125-6, L. 171-6, L. 171-8, L. 172-1, L. 511-1, L. 512-5, L. 514-5 et R.125-41 à R.125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols SIS ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le rapport et les propositions du 8 janvier 2019 de l'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu les absences d'avis émis par les communes des EPCI entre le 14/03/2018 et 14/09/2018 ;

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courrier du 17/07/2018 ;

Vu les observations du public recueillies entre le 05/10/2018 et 29/10/2018 ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Considérant que les activités exercées par les sociétés dont les noms figurent sur l'annexe 1, est à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines ;

Considérant que les communes du département de la Dordogne ont été consultées sur les projets de création de Secteurs d'Information des Sols situées sur leur territoire ;

Considérant que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par des projets de création de Secteurs d'Informations des Sols ont été informés ;

Considérant que la consultation du public a été réalisée du 05/10/2018 au 29/10/2018;

Considérant que les remarques des communes, des propriétaires et du public ont été prises en compte et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de Secteur d'Information des Sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture de la Dordogne ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information des Sols suivants sont créés, pour l'Établissement Public de coopération Intercommunal – CC de la Vallée de l'homme :

- Sur la commune de LES FARGES :

Identifiant SIS	Nom usuel
24SIS06473	CONDAT décharge des Farges

Ces Secteurs d'Informations des Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 : PUBLICATION

Les secteurs d'Information des Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>

L'arrêté est publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Dordogne.

ARTICLE 3 : NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 4 : APPLICATION

Le secrétaire général de la Préfecture, les maires et présidents d'EPCI mentionnés à l'article 1, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Périgueux, le 16 JAN. 2019

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Laurent SIMPLICIEN

ANNEXE 1
FICHE SIS DE LA CC DE LA
VALLÉE DE L'HOMME

Identification

Identifiant	24SIS06473
Nom usuel	CONDAT décharge des Farges
Adresse	Les Chauzes, Le Légal, Les Bigondes
Lieu-dit	Les Chauzes, Le Légal, Les Bigondes
Département	DORDOGNE - 24
Commune principale	LES FARGES - 24175
Caractéristiques du SIS	<p>Ancienne décharge dite "des Farges", exploitée de 1948 à 1980, située dans les coteaux à quelques kilomètres à l'ouest de l'usine CONDAT sur la commune des Farges (24). Elle constitue l'un des sites historiques de stockage de déchets de la papeterie Condat. Cette décharge est implantée au droit d'une ancienne carrière de calcaire. Les déchets entreposés sont notamment constitués de boues papetières et de mâchefers. L'emprise du dépôt couvre une superficie d'environ 3,81 ha. La quantité de déchets stockés est estimée à environ 330 000 tonnes. La géologie du site est constituée d'un soubassement karstique jurassique vulnérable. Une surveillance semestrielle des eaux souterraines est prescrite par arrêté préfectoral du 12 juin 2006.</p>
Etat technique	Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours (projet d'AP présenté au CODERST)
Observations	Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur " http://basol.developpement-durable.gouv.fr/ ".

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	24.0010	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=24.0010

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à gérer
Commentaires sur la sélection	En l'absence de mise en place de servitudes d'utilité publique (SUP) sur la décharge, le site est classé comme étant à risques potentiels à gérer.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	558213.0 , 6447962.0 (Lambert 93)
Superficie totale	53556 m ²
Perimètre total	1030 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
LES FARGES	A	252	09/08/2017
LES FARGES	A	878	09/08/2017
LES FARGES	A	509	09/08/2017
LES FARGES	A	266	09/08/2017
LES FARGES	A	251	09/08/2017
LES FARGES	A	510	09/08/2017
LES FARGES	A	507	09/08/2017
LES FARGES	A	508	09/08/2017
LES FARGES	A	905	09/08/2017
LES FARGES	A	879	09/08/2017
LES FARGES	A	1012	09/08/2017
LES FARGES	A	1025	09/08/2017

Documents

Cartographie

